

Québec, le 3 février 2006

Monsieur William J. Cosgrove  
Président  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Carrefour giratoire à la côte de l'Église

Monsieur le Président,

Depuis la production des documents présentés au BAPE concernant le sujet en titre, nous avons procédé à des vérifications avec nos experts et discuté avec les intervenants du ministère des Transports afin de répondre aux interrogations qui nous avaient été transmises. Plusieurs caractéristiques du carrefour semblent problématiques dont son gabarit, la configuration inhabituelle du carrefour et l'intégration des feux pour piétons et cyclistes.

On nous a aussi mentionné qu'il n'existe pas à ce jour de carrefour giratoire sur le réseau routier supérieur de la région et que les usagers ne sont pas familiers avec ce type d'aménagement. Le caractère plus complexe de ce premier carrefour pourrait hypothéquer les chances d'implanter, dans les années à venir, ce type de carrefour dans la région de Québec.

En considération de ces commentaires et devant la difficulté de trouver une géométrie et un fonctionnement pouvant répondre aux attentes de tous les intervenants au dossier, la Commission de la capitale nationale a décidé de renoncer au carrefour giratoire et de le remplacer plutôt par un carrefour plus conventionnel. Toutefois, ce dernier sera élaboré en collaboration avec nos partenaires du ministère des Transports et présentera des caractéristiques qui devraient encore inciter à la diminution de la vitesse avant l'entrée dans le secteur de la promenade Samuel-De Champlain.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice du projet de la  
promenade Samuel-De Champlain,

  
Diapè Simard